

Image not found or type unknown



Payée à 100% au lieu de 80%

Par **Stelle**, le **27/05/2013** à **21:04**

Bonjour,

Alors voilà une amie à un gros souci, depuis 2 ans maintenant elle a été embauchée comme agent d'entretiens et depuis ces 2 ans elle est payée à temps complet, au lieu du temps partiel.. On lui demande maintenant de rembourser le trop qui lui a été versé lors de ces 2 ans. Doit-elle rembourser ? Elle vient d'apprendre cette nouvelle, et ne sait pas vers qui se tourner pour obtenir des réponses un peu plus claires.. Ce n'est en aucun cas une erreur de sa part.

Merci d'avance pour vos réponses !

Par **Lag0**, le **28/05/2013** à **07:41**

Bonjour,

Effectivement, s'il y a eu trop perçu de salaire, il va falloir rembourser, c'est ce qu'on appelle la répétition de l'indu.

Votre amie aurait pu s'en apercevoir d'elle-même avant 2 ans !

Je suppose que la somme à rendre, vu le délai de 2 ans, va être importante. Elle peut demander à l'employeur un étalement de la dette et s'il refuse, le demander devant la juridiction compétente qui, à mon avis et vu la situation, l'accorderait sans problème.

Par **Stelle**, le **28/05/2013** à **17:38**

Elle n'a pas pu s'en apercevoir avant ces 2 ans car cela est arriver dès qu'elle à été embauchée .. !

Merci pour votre réponse !

Par **Lag0**, le **28/05/2013** à **18:55**

Son contrat précise bien son salaire tout de même !

Par **Davgliss**, le **30/05/2013** à **00:55**

Bonjour,

J'ai également un problème du même ordre. Depuis novembre 2012, mon employeur me paye trop. Cela vient du fait que lors de la validation de mon contrat sur un ordinateur, un opérateur s'est trompé et a coché une mauvaise case sur son ordinateur. Du coup je ne cotisais pas assez. J'ai par ailleurs déjà fait mention à mon employeur de cette bizarrerie que j'avais remarqué. Ce mois-ci et sans me prévenir mon employeur a décompté ce que je devais.

Je comprends qu'il doit y avoir régulation, mais est-ce normal de la part de l'employeur d'agir ainsi ?

Merci de vos réponses.